



Retour sur les interprofessions vitivinicoles : construction, rayonnement et pouvoirs.

Les enjeux internationaux

Journée d'étude
Mercredi 24 février 2010 – 14h/18h

Université de Bourgogne
Centre Georges Chevrier
(Bâtiment Droit-Lettres, 3^{ème} étage)

Programme

Accueil des intervenants – Jocelyne PERARD (Responsable de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin ») et Serge WOLIKOW (Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon)

Problématique du séminaire - Serge WOLIKOW (Professeur à l'Université de Bourgogne).

- « *Le fonctionnement, l'originalité et la politique internationale du Bureau National Interprofessionnel du Cognac* » - Aziz ALLAM (Directeur du département des affaires Juridiques, Economiques et Fiscales du Bureau National Interprofessionnel du Cognac – BNIC)
- « *The Greek Wine Institutional Structure and the role of the Interprofessional* » - Yiannis BOUTARIS (Président de l'EDOAO - National Interprofessional Organization of Vine and Wine of Greece)
- « *L'interprofession en Rioja, un pacte équitable entre inégaux ?* » - Joël BREMOND (Maître de Conférences HDR à l'Université de Nantes).

Présentation problématique

Au centre des interrelations qui animent les mondes du vin, les Interprofessions fondent une forme très originale de coopération institutionnalisée bâtie sur la régulation des intérêts professionnels territoriaux. Ces organisations d'un nouveau type, principalement nées durant la seconde moitié du XXe siècle, ont chacune à leur mesure marqué les formes de rationalisation modernes imposées par l'évolution des équilibres professionnels et les mutations du marché national et international.

D'une manière générale, les attributions de ces organisations sont perçues comme très larges et rien de ce qui touche de près ou de loin au secteur vitivinicole n'échappe au champ de leurs

compétences. Elles peuvent intervenir dans de très nombreux domaines notamment ceux relatifs à l'amélioration de la qualité, à la transparence du marché, à la promotion des vins (missions économiques, techniques, juridiques, de communication).

Les Interprofessions sont ainsi perçues comme des lieux de rencontre et de dialogue privilégiés associant tous les professionnels de la filière. C'est dans ces espaces de concertations -et de compromis- que les représentants des familles professionnelles, producteurs et négociants, doivent adopter sur une base paritaire les décisions qui visent à assurer un développement régulier de la filière du producteur au consommateur. Dans cette perspective, les Interprofessions s'attachent à répondre au double objectif du partage de la rente territoriale (intégrant le clivage historique négoce/production) et de la réduction des incertitudes liées aux fluctuations du marché. Elles se présentent donc comme des outils capables d'associer les nécessités de l'organisation de la filière vitivinicole aux exigences de liberté des acteurs impliqués.

Parallèlement, les organismes interprofessionnels, présentés comme des instruments locaux souples, proches des acteurs et adaptés aux réalités économiques locales, cherchent à peser sur l'orientation des politiques agricoles nationale, communautaire et mondiale en revendiquant une indépendance à l'égard des pouvoirs publics tout en conduisant des stratégies d'engagement très actives dans les processus de normalisation. A ce titre, les Interprofessions figurent parmi les acteurs déterminants de la construction et de l'évolution des politiques de régulation du marché, d'identification et de protection des normes, d'adoption et de validation des pratiques.

Il s'agit donc d'étudier le rôle clé des organismes interprofessionnels dans les équilibres locaux qui ont historiquement marqué les grands vignobles français, leur poids dans les ententes passées entre pouvoirs publics et professionnels et leur travail à l'international. Il s'agit également de tenter de comprendre les évolutions contemporaines d'interprétation de ce modèle français de l'interprofession dans certains vignobles étrangers en pleines mutations. L'évolution historique de chaque vignoble témoigne ainsi des arrangements divers pesant sur les choix des politiques publiques (consolidation et mutation des appellations d'origine, communication et gestion de l'identité des vins, etc.). en prenant en compte l'histoire des équilibres et de la régulation des politiques vitivinicoles, la perspective s'oriente donc sur les déterminants fondamentaux de la représentation des différents intérêts professionnels, leur capacité à rencontrer, ou non, les acteurs décisionnels et les logiques qu'ils révèlent à l'œuvre dans les rapports entre le monde professionnel et les pouvoirs publics.

Cette approche propose d'interroger l'histoire et l'organisation des Interprofessions, l'évolution de leurs perspectives et de leurs finalités. Il s'agit également de les étudier dans le contexte des mutations du marché vitivinicole, de l'évolution des cadres réglementaires et institutionnels, et des intérêts comme des stratégies des acteurs des filières régionales ou nationales concernées.

Dans cette perspective, les Interprofessions peuvent être envisagées à la fois comme des structures institutionnelles incontournables s'inscrivant au centre des débats et des enjeux sur la filière vitivinicole et des groupements d'acteurs intégrant les débats et les conflits d'intérêts dont ils sont porteurs.

Ainsi la réflexion sur la dualité des organisations interprofessionnelles évoquée précédemment (outil de gestion des marchés et de normalisation des différents acteurs de la filière) propose de s'appuyer sur une deux approches complémentaires :

- Une analyse horizontale (composantes et équilibres des différentes structures régionales, capacité à intégrer les choix et les stratégies des acteurs locaux).
- Une analyse verticale (capacité à porter ces choix et ces stratégies sous forme politique au cœur des centres décisionnels nationaux et internationaux).

Il convient d'intégrer la multiplicité des échelles d'observation (individu, groupe local ou régional, groupe professionnel, filière, etc.), en tenant compte de l'imbrication des logiques mises en œuvre, des conjonctions et oppositions d'intérêts, des structures relationnelles et des systèmes de réseaux (intégrant des cercles d'interrelations extérieurs : les acteurs externes).

A titre d'information

Ce séminaire fait suite à une première journée d'étude qui a eu lieu à l'Université de Bourgogne le mercredi 8 avril 2009. Actes du séminaire en ligne sur <http://revuesshs.u-bourgogne.fr/territoiresduvin/>